

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 28 septembre 2023

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCAATION

22 SEPTEMBRE 2023

DATE DE PUBLICATION

12 OCTOBRE 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 28

**Objet : Marché de Noël –
Modification du règlement**

Séance du 28 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérange MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Romain BUISINE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Olivier SABRE, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS, Arlette VERHELLE

Procurations : Madame Véronique VANMEENEN à monsieur Bruno FICHEUX
Monsieur Dimitri DUQUENNE à monsieur Yves COLPAERT
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Monsieur Eric DEWULF à madame Dorothee BERTRAND
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE

Absent : Madame Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Madame Augustine VILLE

Délibération n°95/109 – 09/2023.

Objet de la délibération : Marché de Noël – Modification du règlement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-29, L2212-1 et 2 et L2224-18,

Vu le Code du commerce, notamment ses articles L310-2 et R310-8,

Vu le Code pénal et notamment ses articles R.321-7 à R.321-10,

Vu la délibération n°55/58 du 23 juillet 2018 du Conseil municipal approuvant la mise en place d'un règlement pour le marché de Noël organisé chaque année par la commune, Place Foch,

Considérant que cette année, la municipalité souhaite innover en proposant un concept nouveau toujours autour des festivités de Noël qui se déroulera au sein du Parc Watine,

Considérant qu'il convient de modifier le règlement du marché de Noël afin de pouvoir accueillir ce nouvel événement. Les modifications portent sur la possibilité d'organiser un marché de Noël sur l'ensemble du territoire ainsi que sur la possibilité de modifier les horaires d'ouverture du marché de Noël.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur le règlement du marché de Noël,

Considérant que les autres dispositions de la délibération du 23 juillet 2018 et le règlement suscités demeurent inchangés,

Objet de la délibération : Marché de Noël – Modification du règlement

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité avec 26 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS » (Alexandra LEGRAND, Laëtitia LEGRAND) :

- **d'approuver** le projet de règlement modifié tel qu'annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance
Augustine VILLE



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 12/10/2023

Publié ou notifié le 12/10/2023

Le Maire,
Bruno FICHEUX

